

ELEMENTS RELATIFS A LA REPRISE DU PERSONNEL

En application de l'article 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associées du 26 juillet 2011

LOT N° 5

Documents versés au règlement de consultation :

MA Nevers

Éléments relatifs à la reprise du personnel

En application de l'article 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011 qui impose, sous certaines conditions l'obligation de reprise des personnels en place au nouveau prestataire, les données suivantes sont à réclamer au prestataire en place afin de les joindre au dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Qualification	Ancienneté	Coefficient salarial	Taux horaire	Type de contrat	Heures mensuelles	Rémunération brute mensuelle	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale (prime panier...)
ASCA	18/04/2024		12,43 €	CDI	TOTAL = 100,75 h CHANTIER (entretien locaux) = 74,75 h	1 252,32 €	Prime d'ancienneté Prime de fin d'année Prime transport
CE2	01/10/1999		15,10 €	CDI	TOTAL = 151,67 h CHANTIER (vitrierie) = 2,5 h	2 290,22 €	Prime d'ancienneté Prime de fin d'année Prime Qualité/Responsabilité

ALLIANCE PROPRETÉ SERVICES
 63, Bld Camille Dagonneau
 58640 VARENNES-VAUZELLES
 Tél. 03 86 23 00 22 - Fax 03 86 59 44 00
Entreprise créée le 10/01/2014 - APE 742 Z